



OSTRA
objectif santé travail

OFFRE DE SERVICES

2025

Votre santé, notre priorité !

Qui sommes-nous ?

OSTRA, Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, est chargé de **préserver la santé** au travail et **d'accompagner** les employeurs, les travailleurs et leurs représentants en matière de prévention des risques professionnels.

Association à but non lucratif de loi 1901, OSTRA est agréée par la DRIEETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) depuis plus de **20 ans**.

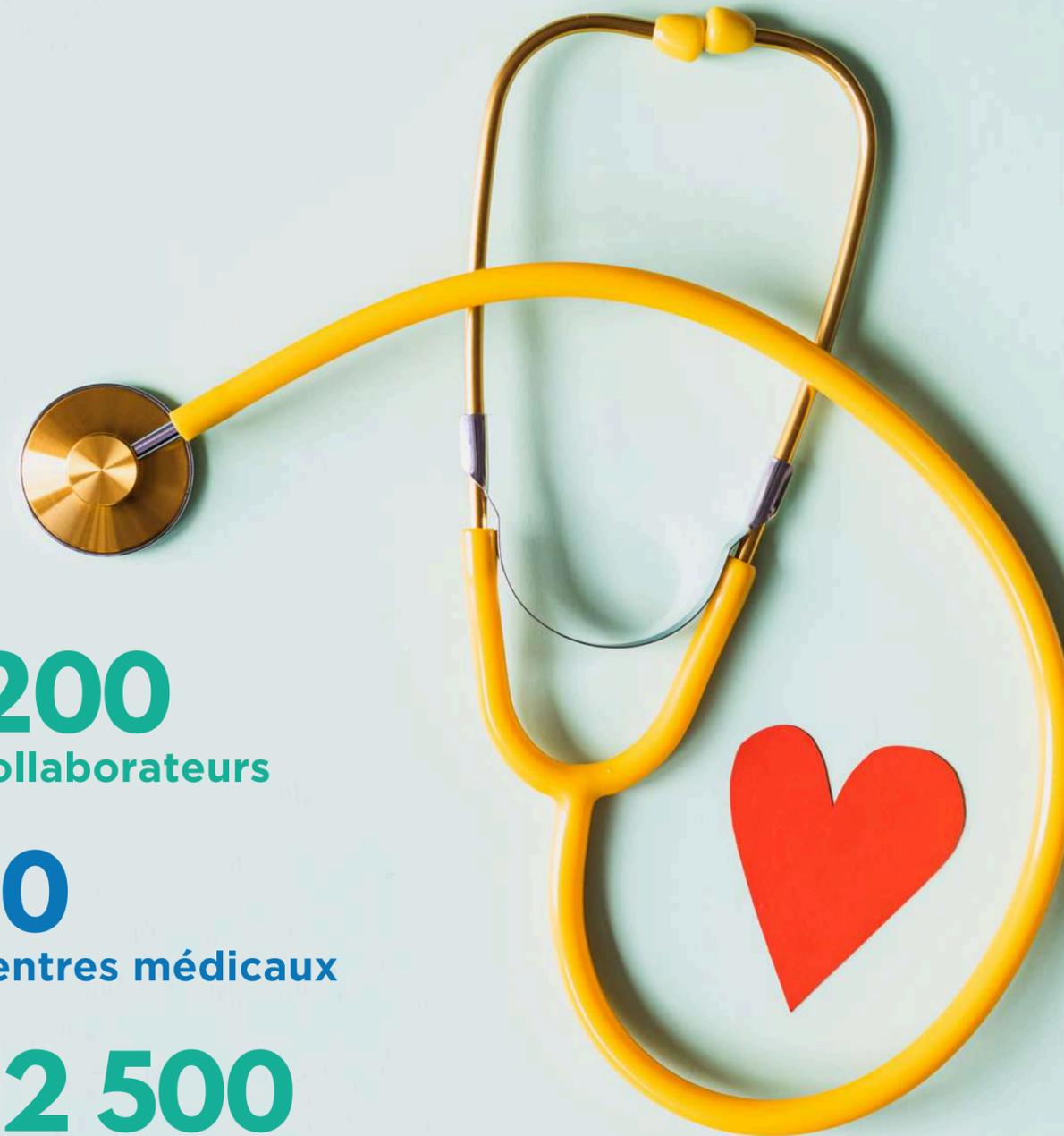
Votre santé, notre priorité !

200
collaborateurs

10
centres médicaux

12 500
adhérents

130 000
salariés suivis

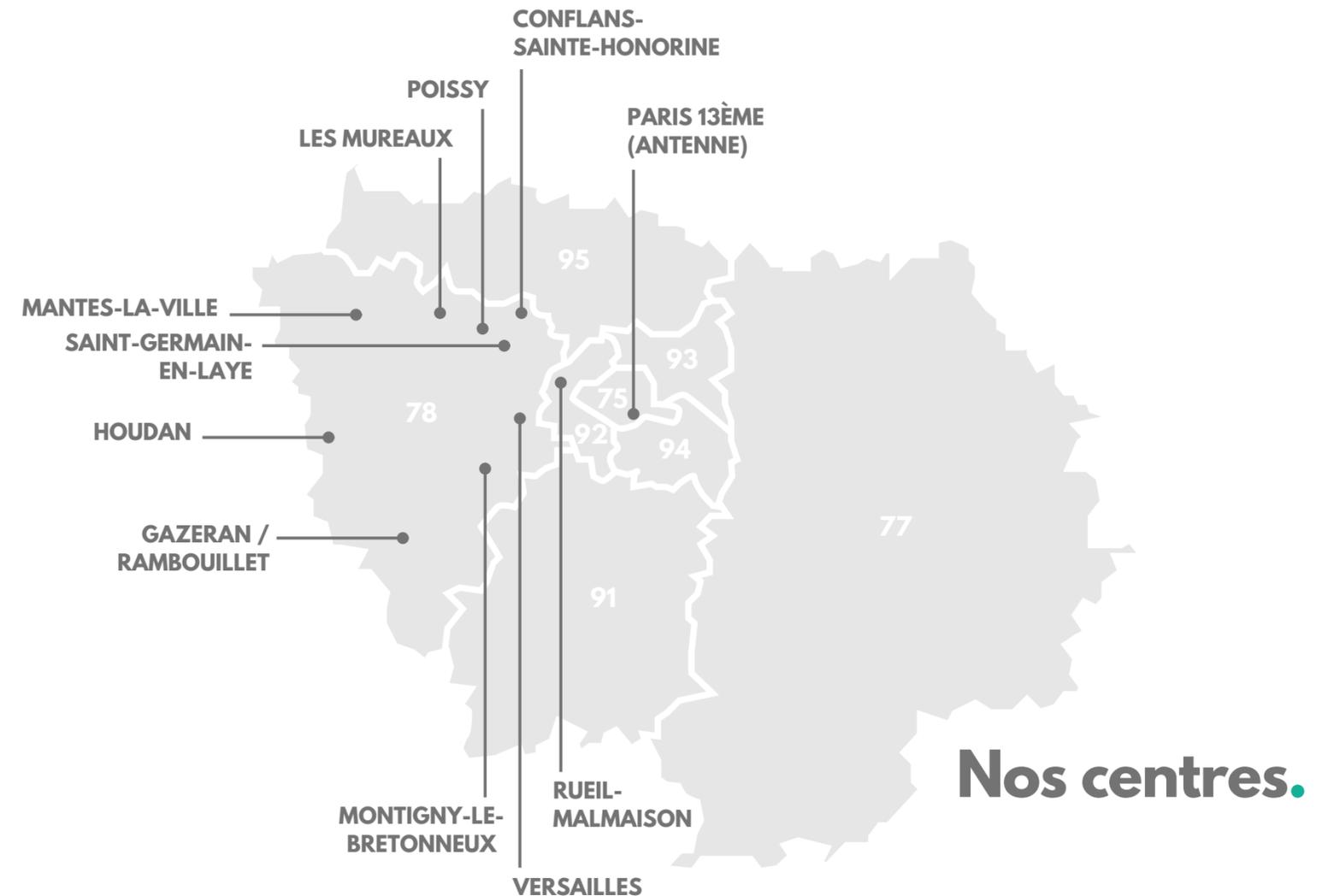


Au plus proche de vous.

Nos équipes sont à votre **écoute** pour assurer le **suivi de santé** de vos salariés, **prévenir les risques** et mettre en œuvre des **solutions adaptées** à vos problématiques.

Notre compétence géographique s'étend sur toutes les entreprises :

- des **Yvelines** et **cantons du Val d'Oise limitrophes** (hors établissement agricoles)
- des **métiers et industries de santé d'Ile-de-France** :
 - Pharmacies d'officine, laboratoires d'analyses médicales
 - Etablissements de recherche et de fabrication de chimie galénique et de synthèse
 - Activités sous tutelle de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (ANSM)
 - Matériels et dispositifs médicaux, nutriments, produits cosmétiques et de parfumerie, produits dentaires



Nos équipes.

MÉDECIN DU TRAVAIL



INFIRMIER EN SANTÉ TRAVAIL

ASSISTANT ADMINISTRATIF MÉDICAL



CONSEILLER EN PRÉVENTION

ERGONOME



PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

TOXICOLOGUE



ASSISTANT TECHNIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

ASSISTANT SOCIAL



CONSEILLER EN MAINTIEN EN EMPLOI ET EN PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Nos missions.

Nous vous accompagnons dans la réalisation de vos **3 principales obligations réglementaires** en matière de santé au travail :



Prévenir les risques professionnels

Préserver la santé de vos salariés et protéger votre responsabilité juridique grâce à des actions de prévention.



Assurer le suivi de santé de vos salariés

Surveillance de l'état de santé de vos collaborateurs tout au long de leur carrière grâce aux visites médicales et examens.



Prévenir la désinsertion professionnelle

Maintenir le salarié dans/en l'emploi et assurer son employabilité grâce à un accompagnement spécifique en cas d'altération de sa santé.

Offre de services.

Cliquez sur l'image ou le texte pour accéder à l'offre.



OFFRE SOCLE

LES PRESTATIONS INCLUSES DANS
VOTRE COTISATION ANNUELLE



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

LES PRESTATIONS SUR DEVIS
À VOTRE DEMANDE



OFFRE SPÉCIFIQUE

LES SERVICES DÉDIÉS À UN
PUBLIC CIBLE

A hand holding a wooden block with a black cross symbol on it. The background is split into a light blue/white area on the left and a teal area on the right.

OFFRE SOCLE

LES PRESTATIONS INCLUSES DANS
VOTRE COTISATION ANNUELLE

Les prestations incluses dans votre cotisation annuelle.

Le montant total de votre cotisation annuelle est **calculé en fonction du nombre de salariés** (PER CAPITA) déclarés au début de chaque année.

Nos **tarifs 2025** en vigueur :

- Cotisation annuelle par salarié : **115,50€ HT**
- Droits d'entrée par salarié : **18€ HT**

Pour plus de détails sur nos tarifs, cliquez ici.



Prévention des risques professionnels

Fiche d'entreprise

Aide à l'élaboration du DUERP

Intervention suite à un événement grave

Participation aux réunions des instances représentatives

1 action de prévention primaire par an



Suivi de santé des salariés

Visites médicales

Vaccination obligatoire en lien avec l'exposition des risques professionnels ou imposée par les autorités

NOUVEAUTÉ !
Test individuel de santé mentale



Prévention de la désinsertion professionnelle

Aide au repérage des situations à risque de désinsertion professionnelle

Accompagnement individuel du salarié pouvant aller jusqu'à la mobilisation d'un assistant social

4h de sensibilisations et ateliers collectifs par an

1. La prévention des risques professionnels.

Nos équipes vous conseillent et interviennent dans votre entreprise pour vous accompagner dans la **mise en œuvre de vos actions de prévention**.

Notre objectif ? **Réduire l'exposition de vos salariés aux risques professionnels** afin de préserver leur santé et protéger votre responsabilité juridique.

Nos démarches et conseils s'appuient sur :

- Différents métiers et compétences spécifiques
- Une connaissance des risques en entreprise
- Une analyse et une adaptation permanente à vos besoins en termes de prévention



1 français sur 2

considère que les entreprises ne sont pas mobilisées sur le sujet de la **prévention en santé au travail**.

Source : Enquête Harris Interactive pour la Mutualité Française, 2023

Fiche d'entreprise.

Il s'agit d'un document réglementaire dont vous devez **obligatoirement** disposer. Elle est **créée ou mise à jour par nos équipes**.

Elle vous permet d'**identifier et d'évaluer les risques** au sein de votre entreprise et d'établir un **plan d'actions de prévention**.

Elle peut vous servir de base pour mettre à jour votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

DUERP.

Obligatoire dès l'embauche d'un salarié, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels **répertorie les risques existant** dans votre entreprise en matière de santé et de sécurité pour les salariés. Il formalise un **plan d'actions** et assure la **traçabilité** collective de l'exposition aux risques.

Nos équipes vous accompagnent à votre demande, dans **l'évaluation des risques, la rédaction et la finalisation** de ce document.

Intervention suite à un événement grave.

Suite à un **événement grave ou traumatisant survenu au sein de votre entreprise**, il est primordial de proposer à vos salariés un **soutien psychologique** adapté pour les aider à retrouver un fonctionnement serein et stable.

Dans ce cas, sollicitez votre médecin du travail dédié. Il vous orientera vers l'un de nos **psychologues du travail** formé à gérer ce type de situation.

Participations aux réunions des instances représentatives.

Dès lors qu'un **CSE / CSST / CSA / FSSSCT** est en place au sein de votre entreprise, nos équipes peuvent intervenir sur demande lors de ces réunions.

Notre présence permet à vos instances d'être **informées et conseillées** sur les questions relatives aux conditions de travail et aux actions de prévention.



1 action de prévention primaire par an incluse dans votre cotisation

(hors actions obligatoires listées dans la page précédente)

Les services de santé au travail ont pour obligation de réaliser **une action de prévention primaire tous les 4 ans** pour chaque adhérent.

OSTRA vous offre la possibilité de bénéficier d'**une action par an** pour une meilleure intégration de la prévention dans votre **politique de santé au travail**.

Au-delà, toute demande d'action supplémentaire fera l'objet d'un devis dans le cadre de notre offre complémentaire.

Actions de prévention.

Agir en milieu de travail

- **Etude de poste** par un spécialiste (ergonome, toxicologue, psychologue)
- **Analyse métrologique** (bruit, éclairage, température, ventilation...)
- Accompagnement à l'**analyse des causes suite à un accident de travail**
- Analyse des **Fiches de Données de Sécurité**
- Accompagnement spécifique sur un risque identifié dans l'entreprise par le médecin du travail ou par un spécialiste
- Aide à l'évaluation des **risques psychosociaux** par nos psychologues du travail
- **Identification des postes à risques nécessitant des aménagements**, notamment les risques couverts par le compte professionnel de prévention (C2P)

Informier et sensibiliser

Actions collectives thématiques de sensibilisation et conseil en prévention :

- Troubles musculosquelettiques (TMS)
 - Risques psychosociaux (RPS) : stress, violences internes et externes
 - Travail de nuit
 - Risque routier
 - Addictions
- Etc.

Sensibilisations.

Programme détaillé disponible ici !

|  Qualité de vie et des conditions de travail | |
|--|----|
| Comment accompagner les collaborateurs en souffrance | 3h |
| Prévenir et gérer le stress au travail | 2h |
| Prévenir la violence au travail | 2h |
| Initiation générale à la thématique des Risques PsychoSociaux (RPS) | 1h |
| Construire une démarche de prévention des RPS | 2h |
| Savoir animer une réunion d'évaluation des RPS | 2h |
| Evaluation de la charge de travail | 2h |
| Bien-être au travail : levier de motivation, de performance et d'engagement professionnel | 2h |

|  Travail sur écran | |
|--|----|
| Prévenir les risques liés au travail sur écrans et en télétravail | 2h |

|  Troubles musculo-squelettiques (TMS) | |
|---|----|
| TMS liés à la manutention | 2h |
| Grande distribution : risque de TMS chez les hôtes de caisse | 1h |

E-LEARNING : 11 modules complémentaires, accessibles gratuitement ici !

|  Addictions | |
|---|----|
| Prévenir les conduites addictives | 2h |
| Cannabis, alcool, tabac | 2h |

|  Risque chimique | |
|--|----|
| Risques chimiques : comment utiliser le guide pratique d'évaluation | 1h |
| Le risque chimique : comment l'évaluer et le prévenir ? | 3h |

|  Autres | |
|---|----|
| Risque routier | 2h |
| Voyages internationaux | 2h |
| Travail de nuit | 2h |
| Equipements de protection individuelle | 2h |
| Aide à la personne | 2h |
| Tuberculose | 2h |
| Prévenir les risques liés au bruit | 1h |



8 salariés sur 10

sont sensibles à la **considération de la santé** des employés par l'entreprise au moment de choisir la société dans laquelle ils souhaitent travailler.

Source : Etude IPSOS, 2023

2. Le suivi de santé de vos salariés.

Notre mission première est d'**assurer le suivi de santé de chaque salarié** tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail ou par un infirmier santé travail agissant sous sa délégation.

Différents rendez-vous existent et sont compris dans votre cotisation, **de l'embauche à la fin de carrière** :

- Visite à l'embauche
- Visite périodique
- Visite de mi-carrière
- Suivi post-exposition

Les types de suivi individuel.

Le suivi de votre salarié est **adapté aux risques du poste de travail occupé**. Vous devez le déclarer sur votre espace adhérent lors de l'embauche du salarié.

Le suivi simple

— tous les 5 ans

Il concerne les salariés n'étant pas exposés à des risques particuliers prévus par le Code du travail.

Le suivi individuel adapté

— tous les 3 ans

Il concerne les salariés dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent (art. R.4624-17 du Code du travail):

- Travailleur de nuit
- Travailleur handicapé ou titulaire d'une pension d'invalidité
- Femme enceinte / allaitante ou venant d'accoucher
- Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés
- Salariés exposés aux agents biologiques groupe 2 (AB2) ou à des champs électromagnétiques supérieurs aux valeurs limites réglementaires (art. R.4453-3)

Le suivi individuel renforcé

— tous les ans

Il concerne les salariés de catégorie A exposés aux rayonnements ionisants.

— tous les 2 ans

Il concerne les salariés exposés à des risques particuliers:

- Amiante, plomb, risque hyperbare
- Agents cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction de la catégorie 1A et 1B, biologiques des groupes 3 et 4
- Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages
- Travaux nécessitant un examen d'aptitude spécifique:
 - Jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogations (art. R.4153-40)
 - Travaux électriques (art. R.4544-10)
 - Autorisations de conduite (art. R.4323-56)
 - Manutentions manuelles supérieures à 55 kg
- Risques particuliers motivés par l'employeur (art. R.4624-3 III)
- Rayonnements ionisants pour les travailleurs de catégorie B (art. R. 4451-1) : visite intermédiaire tous les 2 ans par un IST et renouvellement de l'examen médical d'aptitude maximum tous les 4 ans

Les autres rendez-vous spécifiques

- Visite à la demande du salarié, de l'employeur ou du Médecin du travail
- Participation du Médecin du travail au rendez-vous de liaison / rendez-vous professionnel entre l'employeur et son salarié
- Visite de pré-reprise et de reprise

La vaccination.

La vaccination obligatoire

L'obligation vaccinale en milieu professionnel porte sur plusieurs professions et concerne principalement **l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite**.

Cette obligation de vaccination s'applique notamment aux **professionnels de santé** et aux personnels des **établissements de soins et médicaux sociaux**.

La prise en charge financière de la prévention vaccinale de ces maladies considérées comme professionnelles dans leur secteur d'activité, est assumée par l'employeur. Ce risque doit être évalué dans votre DUERP et vous pouvez solliciter nos équipes pour réaliser ces vaccinations.

Les campagnes de vaccination imposées par les autorités de Santé Publique

Lors de campagnes de vaccination pilotées par le **Ministère de la Santé**, nos équipes peuvent assurer **l'acte vaccinal** de vos salariés.

Il ne s'agit pas nécessairement de vaccinations recommandées en fonction d'une exposition professionnelle. Il peut s'agir d'une campagne dans le cadre d'une **épidémie** (ex : COVID).



Santé mentale, 1ère cause des arrêts maladie longue durée

Source : Baromètre de l'absentéisme
par BVA People Consulting, 2023

Les atouts du test

- Anonymat garanti
- Résultats disponibles immédiatement et cliniquement prouvés*
- Bilan sur un espace personnel sécurisé

*Etude clinique réalisée sur un groupe de
100 patients entre février et août 2021

NOUVEAUTÉ ! Comprise dans votre cotisation

Le test individuel de santé mentale.

Dans chacune des convocations aux visites médicales envoyées à vos salariés, un **lien vers un test de santé mentale** leur est proposé. Il permet de détecter les premiers **signes de mal-être** et d'**agir rapidement** en fonction des résultats.

Véritable **outil de détection précoce** des risques psychosociaux, il permet la **réduction de l'absentéisme**, favorise le **bien-être** des collaborateurs et contribue à votre image de **marque employeur**.

Lors de la visite médicale, le médecin ou l'infirmier proposera au salarié d'échanger sur les résultats et l'orientera si besoin, vers des solutions d'accompagnement adapté.

Test réalisé en partenariat avec Holicare.



1,5 millions de salariés

seront, à court ou moyen terme, exposés à un **risque de désinsertion professionnelle** en raison de leur état de santé ou d'un handicap.

Source : Estimation de l'IGAS, 2018



8 salariés sur 10

ont été **maintenus dans l'emploi** au sein de leur entreprise d'origine à l'issue de **notre accompagnement**.

Source : Rapport d'activité cellule PDP d'Ostra, 2023.

3. La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).

La mission du service PDP ?

Prévenir le risque de perte d'emploi d'un salarié à la suite d'une altération de sa santé, qu'elle soit d'origine professionnelle ou non. L'objectif est de **maintenir le salarié dans/en l'emploi**, d'assurer son **employabilité** dans son entreprise d'origine ou en dehors.

Notre équipe PDP collabore avec l'ensemble des **professionnels de santé** d'OSTRA (médecins, infirmiers, conseillers en prévention, ergonomes, psychologues, toxicologues, assistants sociaux...), et des **partenaires externes** (Assurance Maladie, Cap Emploi, AGEFIPH, MDPH, PIMMS...) selon les besoins et les situations rencontrées.

Comment ?

- Aide au repérage des situations à risques de désinsertion professionnelle (DP)
- Accompagnement et suivi médico-socio-professionnel des salariés à risque de DP : aménagement de poste, reclassement, reconversion, recherche de solutions sociales avec l'assistant social, mobilisation de partenaires, de dispositifs et/ou d'aides (techniques, humaines, financières)
- Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail
- Sensibilisations collectives des entreprises et des salariés



4h de sensibilisations par an incluses dans votre cotisation

Au-delà des 4h, ces sensibilisations feront l'objet d'un devis.



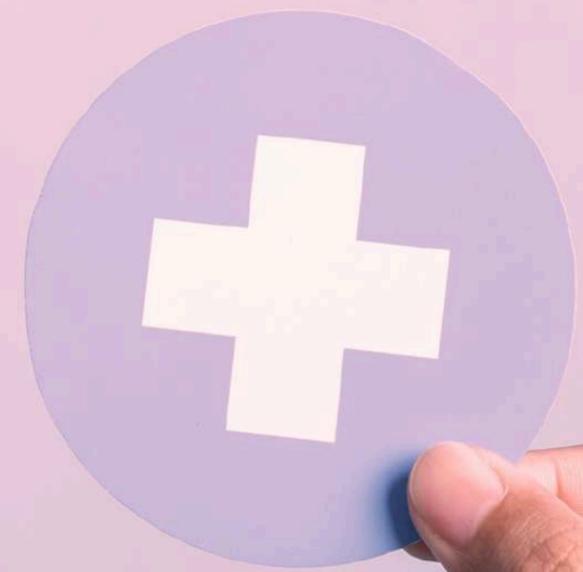
Prestations complémentaires sur devis

Bénéficiez de **contrats de prestations** sur le référent handicap, l'évaluation de la charge de travail et l'accessibilité aux bâtiments et aux locaux de travail en contactant notre service PDP.

Sensibilisations et ateliers collectifs en prévention de la désinsertion professionnelle.

Nos sensibilisations et ateliers collectifs sont conçus de manière **ludique, interactive et pédagogique** pour mieux **engager** les participants : escape game, quiz, expérience dans le noir... Ils permettent de **sensibiliser efficacement** sans être moralisateur tout en favorisant le passage à l'action des participants !

| | |
|---|----|
| Dispositifs de la sécurité sociale : articulation avec le SPSTI et l'entreprise | 2h |
| L'entreprise face aux restrictions d'aptitude, inaptitudes et handicaps | 2h |
| Accessibilité aux bâtiments et locaux de travail | 2h |
| Handicap au travail : à vous de jouer ! | 2h |
| Mieux connaître le rôle et les missions du référent handicap | 2h |
| Personnes aidées et aidants : les dispositifs mobilisables | 2h |
| Devine mon handicap ! | 1h |
| Handicap visuel : découvrez-le ! | 1h |
| Vous avez dit RQTH ?! | 1h |
| Escape Game PDP | 1h |



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

LES PRESTATIONS SUR DEVIS
À LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE

Les prestations sur devis, à votre demande.

Notre **offre complémentaire** est un ensemble de **prestations tarifées** allant au-delà de l'offre socle. Elles sont réalisées **à la demande des entreprises adhérentes** à l'offre socle.

Pour connaître les tarifs de nos prestations complémentaires, cliquez [ici](#).



Prestations réalisées par nos équipes

EXCLUSIVITÉ !

Salariés éloignés

Service social

Soutien psychologique

Vaccination recommandée et non obligatoire

Interventions sur-mesure



Prestations réalisées par nos partenaires

NOUVEAUTÉ !

Baromètre de santé mentale

NOUVEAUTÉ !

Bilans biologiques

Formations santé et sécurité



Exclusivité OSTR

Certains de vos salariés travaillent en province, en Île-de-France ou dans les DROM-COM ?

Notre **service exclusif** assure pour vous, la **prise en charge complète** du suivi de santé de vos salariés éloignés afin de **simplifier le quotidien** de vos équipes RH et de **favoriser le bien-être** de vos salariés partout où ils se trouvent.

Cette prestation est réservée aux entreprises ayant souscrit à l'offre socle dont le siège social se situe dans les Yvelines, ainsi que tous les adhérents des métiers et des industries de santé d'Île-de-France.

Salariés éloignés.

Nos missions ?

Notre service dédié **pilote l'intégralité des démarches** liées au suivi de santé de vos salariés éloignés :

- Gestion des adhésions auprès des SPSTI de province
- Organisation et suivi des visites médicales
- Gestion administrative complète : demande de rendez-vous, relance, envoi de convocations et d'attestation de suivi, mise à jour des listes du personnel
- Conseil et informations sur la réglementation
- Gestion des déclarations et obligations légales : déclaration des effectifs, calcul des cotisations, rapport annuel d'activité

Les bénéfices pour l'employeur ?

- **Simplification administrative et gain de temps**

Un seul interlocuteur dédié pour l'ensemble de vos salariés éloignés et soulagement de vos équipes RH.

- **Rationalisation des coûts**

Réduction des coûts supplémentaires liés à des non-conformités, des oublis ou aux frais de déplacement des salariés suivis.

- **Accompagnement sur-mesure**

Equipe dédiée pour répondre rapidement aux besoins de vos salariés éloignés.

- **Conformité assurée**

Garantie du respect des obligations légales en matière de suivi de santé au travail.

- **Marque employeur renforcée**

Assurance d'un suivi de santé de qualité et rigoureux pour tous vos collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail.

Offre Complémentaire.
PRESTATIONS RÉALISÉES PAR NOS ÉQUIPES.



Service social.

En complément de l'offre socle, nos **assistants sociaux du travail** peuvent intervenir pour accompagner vos salariés confrontés à une **problématique d'origine professionnelle ou personnelle**. Ce service vise à apporter des **solutions adaptées** aux salariés en difficulté.

Les modalités d'intervention ?

- Fréquence et durée: adaptées à vos besoins
- Lieu: dans vos locaux ou à distance
- Format : entretien individuel et actions collectives

Quelles difficultés traitées ?

- Santé, handicap, proche aidant
- Budget, logement
- Gestion de fin de carrière
- Changements familiaux

Et bien d'autres problématiques.

Quels bénéfices pour les collaborateurs ?

- Préservation de l'équilibre vie pro/vie perso
- Accompagnement dans les démarches

Quels avantages pour l'employeur ?

- Intégration dans votre stratégie RSE, sur le volet 'qualité de vie au travail'
- Contribution au bien-être de vos collaborateurs



Soutien psychologique.

En complément de l'offre socle, nos psychologues du travail vous proposent des **prestations sur-mesure** en soutien à vos salariés en **situation de détresse psychologique**.

Les modalités d'intervention ?

- Fréquence et durée: adaptées à vos besoins
- Lieu: dans vos locaux, chez OSTRAL ou à distance
- Format : entretien individuel ou collectif, en fonction de la problématique

Quelles difficultés traitées ?

- Tension avec les collègues, la hiérarchie ou le public
- Charge de travail inadaptée
- Difficulté à se déconnecter
- Changement impactant : PSE, fusion, restructuration, déménagement...
- Événement grave: décès, accident du travail, agression, braquage...

Quels bénéfices pour les collaborateurs ?

- Accompagnement personnalisé, anonyme et confidentiel
- Anticipation des difficultés professionnelles
- Gestion des situations dégradées
- Amélioration des conditions de travail

Quels avantages pour l'employeur ?

- Répondre à l'**obligation des employeurs de préserver la santé mentale et physique** de leurs salariés
- Identifier certains facteurs de Risques Psychosociaux
- Contribuer au bien-être de vos collaborateurs
- Obtenir des pistes d'amélioration personnalisées

85%

des salariés déclarent que **l'amélioration du bien-être mental renforcerait leur fidélité à leur employeur.**

Vaccination recommandée et non obligatoire.

Vaccinations réalisées à votre demande, en complément de l'offre socle.

Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (vaccins recommandés du fait de l'exposition à certains risques, vaccins rendus obligatoires par l'activité professionnelle), nous vous proposons également les **vaccinations contribuant à la prévention des maladies transmissibles**, conformément au calendrier vaccinal et aux recommandations des autorités sanitaires.

La vaccination de vos collaborateurs peut être **réalisée sur site** par un infirmier en santé au travail et/ou par un médecin du travail.

“

Exemple.

Le vaccin contre la grippe.

Interventions sur-mesure.

Prestation réalisée à votre demande par un spécialiste / intervenant en prévention, en complément de l'offre socle.

En collaboration avec nos équipes, ces expertises vous permettront de **prendre des décisions** pour votre entreprise en ayant une parfaite connaissance des situations et en ayant bénéficié d'un **éclairage approfondi** sur certains enjeux et conséquences (humains, sanitaires, réglementaires...):

- Expertise en **ergonomie** : TMS...
- Expertise en **psychologie du travail** : RPS, addictions...
- Expertise en **toxicologie** : risques chimiques...
- Autres expertises : PDP, maladies infectieuses...

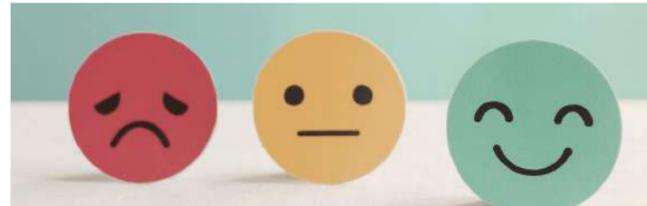
Les prestations réalisées par nos partenaires.

20 ans d'expertise nous permettent d'identifier avec finesse les **problématiques** rencontrées chez nos adhérents, tout en prenant en compte les **évolutions du monde du travail**.

Fort de cette expérience, nous avons développé de **nouveaux partenariats** afin de répondre de manière optimale à ces nouveaux besoins.

Sources : 1. Baromètre Alan et Harris Interactive, 2022. 2. Etude IPSOS, 2023

NOUVEAUTÉ !



Baromètre de santé mentale.

7% des salariés osent parler de leurs difficultés psychologiques à leurs responsables et aux ressources humaines.¹

Les risques psychosociaux nécessitent une **détection précoce** pour limiter leurs impacts, tels que les arrêts de travail ou les dysfonctionnements organisationnels.

En partenariat avec **Holicare**, nous vous proposons un **test** pour détecter les **premiers signes de mal-être** chez vos salariés. Nos équipes médicales peuvent ainsi évaluer et prévenir ces risques en amont.

Holicare

relations-adherents@objectifsantetravail.fr

NOUVEAUTÉ !



Bilans biologiques.

80% des salariés pensent que l'entreprise est légitime à proposer des bilans de santé pour prévenir les risques de maladies graves.²

En partenariat avec les laboratoires **Eurofins**, nous vous suggérons de jouer un rôle dans **l'amélioration de l'accès aux soins** auprès de vos salariés en leur proposant des **bilans biologiques**. Cette démarche peut s'inscrire dans votre **stratégie RSE**.

eurofins

relations-adherents@objectifsantetravail.fr



Formations santé et sécurité.

Organisme de formation certifié **Qualiopi**, notre partenaire **Ostrafor** dispense des **formations spécifiques en santé et sécurité** afin de vous accompagner dans votre démarche de **prévention** et dans la **maîtrise de vos risques professionnels**. Certaines d'entre elles sont habilitées par **l'INRS**.

NOUVEAUTÉS FORMATIONS

- Référent handicap
- Gestion du stress et des émotions

Découvrez les autres formations ici !

Ostrafor
organisme de formation

01 86 90 01 92 • contact@ostrafor.fr



OFFRE SPÉCIFIQUE

LES SERVICES DÉDIÉS
À UN PUBLIC CIBLE

Travailleurs indépendants.

Conformément à la loi du 2 août 2021, en tant que travailleur indépendant, vous pouvez maintenant bénéficier d'un **suivi individuel** et d'un **accompagnement dans la prévention des risques** professionnels, ainsi que dans celle de la **désinsertion professionnelle**, en adhérant au service de santé au travail de **votre choix**.

Vous affilier à OSTRÀ vous permet de profiter de notre **offre adaptée**. Elle s'appuie sur une partie de l'offre socle tout en prenant en compte **vos spécificités** liées au travail indépendant.

Chefs d'entreprise non salariés.

Si vous êtes **employeur non-salarié** dont l'entreprise est adhérente chez OSTRÀ, vous pouvez bénéficier de la **même offre de services** que celle proposée à vos salariés.

Fonction publique.

Nos équipes sont **formées aux spécificités** de la fonction publique et proposent ainsi un **accompagnement adapté** à vos agents et à leurs besoins. Cette **expertise** nous permet d'être l'un des rares services de santé au travail à assurer cette prestation.

Cette offre spécifique est soumise à **appel d'offre** et fait l'objet d'une **facturation propre**.

Elle concerne :

- La fonction publique territoriale
- La fonction publique d'État
- La fonction publique hospitalière



ADHÉSION

**Pour adhérer aux services OSTRÀ,
contactez notre équipe dédiée !**

01 39 04 27 37

relations-adherents@objectifsantetravail.fr

En savoir plus sur l'adhésion : cliquez ici !

Votre santé, notre priorité !

WWW.OBJECTIFSANTETRAVAIL.FR

Votre adhésion est calculée sur la base d'une **cotisation annuelle par salarié Per Capita** et vous donne droit à une **palette de services et de prestations** détaillées [ici](#).

En tant qu'adhérent OSTRÀ, vous bénéficiez d'un accès à un **espace Adhérent sécurisé** et conforme aux exigences RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Il vous est utile pour toutes vos **démarches administratives** :

- Mettre à jour la liste de vos salariés
- Demander et/ou annuler des rendez-vous pour vos salariés déclarés
- Contacter votre équipe médicale OSTRÀ
- Accéder à vos informations administratives
- Procéder au règlement de votre cotisation (*disponible prochainement*)

Accéder à mon espace

A hand is shown from the top left, holding a coin and dropping it into a pink piggy bank. The piggy bank is placed on top of a stack of four white books. The background is a solid light blue color. The text 'TARIIFS 2025' is overlaid in white, bold, sans-serif font across the middle of the image.

TARIIFS 2025

Offre Socle.

| | | |
|---|--|-------------------|
| Salariés au 01/01 <i>Hors Apprentis</i> | Cotisation Per CAPITA par salarié au 01/01 | 115,50€ HT |
| Nouveaux salariés <i>Hors Apprentis</i> | Cotisation Per CAPITA par nouveau salarié inscrit sur la liste du personnel en cours d'année | 115,50€ HT |
| Droits d'entrée <i>Hors apprentis</i> | Droits d'entrée par salarié | 18,00€ HT |

| | | |
|---------------------------|--|------------------|
| Apprentis au 01/01 | Cotisation Per CAPITA par apprenti présent au 01/01 | 82,00€ HT |
| Nouveaux apprentis | Cotisation Per CAPITA par nouvel apprenti inscrit sur la liste du personnel en cours d'année | 82,00€ HT |

| | | |
|--|--|------------------|
| Absentéisme <i>Salariés et apprentis</i> | Pénalité à la visite par salarié et par apprenti | 90,00€ HT |
|--|--|------------------|

| | | |
|---------------------|---|------------------|
| Intérimaires | Cotisation par intérimaire à la visite | 95,00€ HT |
| | Pénalité pour absentéisme à la visite par intérimaire | 95,00€ HT |

| | | |
|--------------------------------|---|-------------------|
| Employeurs particuliers | Droits d'entrée par employeur | 18,00€ HT |
| | Cotisation par salarié | 115,50€ HT |
| | Pénalité pour absentéisme à la visite par salarié | 95,00€ HT |

Offre Spécifique.

| | | |
|---|---|-------------------|
| Travailleurs indépendants et Chefs d'entreprise non salariés | Cotisation par personne présente au 01/01 | 115,50€ HT |
| | Droits d'entrée par personne | 18,00€ HT |

| | | |
|---|---------------------------------------|-------------------|
| Fonction publique <i>Soumis à appel d'offre</i> | Cotisation par agent présent au 01/01 | 135,00€ HT |
|---|---------------------------------------|-------------------|

| | | |
|---|---|-------------------|
| Fonction publique <i>Non soumis à appel d'offre</i> | Cotisation Per CAPITA par agent présent au 01/01 | 115,50€ HT |
| | Cotisation Per CAPITA par nouvel agent inscrit sur la liste du personnel en cours d'année | 115,50€ HT |
| | Droits d'entrée par agent (hors apprentis) | 18,00€ HT |
| | Pénalité pour absentéisme à la visite par agent | 90,00€ HT |

Offre Complémentaire.

| | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|
| Salariés éloignés | Cotisation Per CAPITA par salarié présent au 01/01 | 160,00€ HT |
| | Cotisation Per CAPITA par nouveau salarié inscrit sur la liste du personnel en cours d'année | 160,00€ HT |
| | Cotisation Per CAPITA par apprenti présent au 01/01 | 88,00€ HT |
| | Cotisation Per CAPITA par nouvel apprenti inscrit sur la liste du personnel en cours d'année | 88,00€ HT |
| | Droit d'entrée à l'adhésion (hors apprentis) | 18,00€ HT |
| | Pénalité pour absentéisme à la visite par salarié et par apprenti | Facture du SPSTI + 45€ HT |

| | | |
|-------------------------|--|------------------|
| Assistant Social | Taux horaire | 90,00€ HT |
| | Frais déplacement par kilomètre et par intervenant | 0,75€ HT |

| | | |
|-------------------------------|--|------------------|
| Psychologue du travail | Taux horaire | 80,00€ HT |
| | Frais déplacement par kilomètre et par intervenant | 0,75€ HT |

| | | |
|--|--|-------------------|
| Expertise intervention sur-mesure | Taux horaire | 120,00€ HT |
| | Vacation 1/2 journée sur site | 400,00€ HT |
| | Frais déplacement par kilomètre et par intervenant | 0,75€ HT |

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Vaccination dans vos locaux | Vacation Infirmier Santé Travail | 500,00€ HT |
| | Vacation Médecin | 700,00€ HT |
| | Vacation Infirmier + Médecin | 1200,00€ HT |
| | Dose de vaccin fournie (par dose) | Tarif selon vaccin fourni |

| | | |
|-------------------------|--|-------------------|
| Sensibilisations | Sensibilisation 1h | 200,00€ HT |
| | Sensibilisation 2h | 300,00€ HT |
| | Sensibilisation 3h | 400,00€ HT |
| | Frais déplacement par kilomètre et par intervenant | 0,75€ HT |

| | | |
|---------------------|--|---|
| Partenariats | Baromètre santé mentale collectif (pour 1 an) - Holicare | Nous consulter Tarif dégressif selon effectifs |
| | Baromètre santé mentale parcours de soin P6 collectif (par salarié) - Holicare | Nous consulter |
| | Bilan biologique (par bilan) - Eurofins | 124,99€ HT |
| | Formation santé et sécurité - Ostrafor | Sur devis |



Votre santé, notre priorité !